



إشعار بوجود منتج مقلد



- إشعار تجنب اقتناء منتج مقلد : ماء جافيل مركز
(نجمة – Nedjma)

صورة أمامية للمنتج المقلد



صورة خلفية للمنتج المقلد



صاحب المنتج الأصلي الذي تم تقليده



صورة أمامية للمنتج الأملي



صورة خلفية للمنتج الأملي



اسم المنتج : ماء جافيل - Eau de Javel
العلامة : نجمة - Nedjma
المصدر :

المجمع الجزائري للتخصصات الكيميائية " أ.سي.آس - ش.ذ.أ "

Groupe ALGERIA CHEMICAL SPECIALITIES « ACS-Spa »

Groupe E.NA.D

EPE SOCIETE D'HYGIEN MENAGERE ET CORPORELLE DE L'ALGEROIS Spa SHYMECA

العنوان : 146 شارع حسيبة بن بو علي – بلوزداد - الجزائر
البريد الإلكتروني : enad-shymeca@hotmail.fr



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التجارة

المديرية العامة للرقابة الاقتصادية وقمع الغش

مديرية التعاون والتحقيقات الخصوصية

N° 359/MC/DGCERF/DCES/ 18

Alger, le 27 MARS 2018

Messieurs les Directeurs Régionaux du Commerce (09)

En communication à :

Mesdames et Messieurs les Directeurs du Commerce de Wilaya (48)

Objet : Commercialisation d'un produit contrefait.

P . J : - Copie de la requête.

- Photos du produit original et du produit contrefait transmis par email.

Les services de la DGCERF ont été rendus destinataires d'une requête, émanant du Directeur Général de la SPA ENAD SHYMECA, spécialisée dans la fabrication des produits de blanchissement et de détergent, par laquelle il dénonce la fabrication et la commercialisation d'une eau de javel concentrée, contrefaisant la marque "Nedjma", propriété légale de la société suscitée.

Il y a lieu de signaler, que le produit contrefait est conditionné en berlingot et présente des signes distinctifs presque identiques à ceux du produit original, y compris l'usurpation de la raison sociale et l'adresse du fabricant, ce qui porte confusion dans l'esprit du consommateur.

A ce titre, je vous demande de diligenter une enquête auprès des commerçants concernés et de prendre le cas échéant, les mesures réglementaires qui s'imposent à l'encontre des contrevenants, tout en identifiant la source d'approvisionnement de ce produit.

La DGCERF sera tenue informée, en temps opportun, des résultats des investigations menées à cet effet.



Le Directeur Général du Contrôle Economique
et de la Répression des Fraudes P/I

R. BOUSSENADJI



Direction Générale
Réf n° : 33 /DG/2018

Alger, le 04 Mars 2018

NCE S

Ministère du Commerce
A Monsieur le Directeur Central
Des Enquêtes Economiques
et de la Répression des Fraudes



Objet: A/S contre façon.

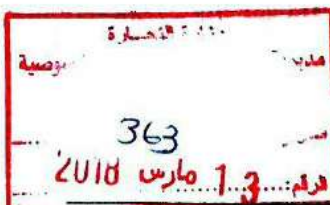
Monsieur le Directeur Central,

Nous avons le regret de porter à votre connaissance que nous avons constaté l'existence sur le marché d'un produit eau de Javel concentrée conditionnée en berlingot contrefait, fabriqué et commercialisé frauduleusement sous le nom et label de notre marque NEDJEMA, enregistré à l'INAPI, sous référence N°053.74 depuis le 29/05/2009.

Le produit contre fait se trouve actuellement en vente au marché de gros de Gue de Constantine (Semar). Nous détenons 02 cartons à notre disposition, que nous avons acheté à titre d'échantillon témoins.

Il est important de vous signaler, que le produit contre fait est bradé à des prix très en déca du prix sortie usine.

Vous comprendrez que cette situation nuit énormément aux intérêts de notre entreprise, aussi bien en termes de volume de vente que sur le plan de la notoriété commerciale.





المجمع الجزائري للتخصصات الكيماوية "إس.إس" ش.ذ.أ.
Groupe ALGERIA CHEMICAL SPECIALTIES « ACS-Spa »



Groupe E.N.A.D
EPE-SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE MÉNAGÈRE ET CORPORAELLE DE L'ALGÈRE S.p.a « SHYMECA »
Société par actions au Capital Social de 2 716 360 000 D.A.

En plus de cela, les intérêts des consommateurs ne sont pas préservés du fait que le produit contre fait est tout à fait inopérant et constitue un danger pour la santé publique en ces périodes de propagation des maladies infectieuses et à la prolifération des germes pathogènes contre lequel le produit contre fait est absolument inoffensif.

Par ailleurs, nous vous informons qu'une action judiciaire a été lancée par notre entreprise, auprès du procureur de république territorialement compétant (ci-joint copie de la lettre).

Nous comptant énormément sur la célérité de vos services pour éradiquer ce fléau qui porte un préjudice à notre entreprise et au secteur économique en général.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Central, l'expression de notre parfaite considération.



Copie: Pour information à Messieurs :

- Le Président du Conseil d'Administration de la Filiale SHYMECA ;
- Le Directeur Général P/I du Groupe ENAD.